

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JUIN 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE et le LUNDI 27 JUIN à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Villemur-sur-Tarn, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur **M. Jean-Claude BOUDET, Maire.**

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude BOUDET, M. Pierre GUERCI, Mme Maryse WOLFF, M. Daniel REGIS, Mme Monique AUFFRET DE VECCHI, M. Jean-Claude AMIEL, M. Patrice BRAGAGNOLO, M. Jacques ASO, M. Jean-Pierre CHANTRIAUX, M. André PARIZE, Mme Brigitte ARNAL, Mme Michèle BURGALAT, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Brigitte BERTO, M. Christian SERRIS, Mme Fabienne PIROLA, M. André BETIRAC, Mme Annie BLANC, M. Georges CHEVALLIER, M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Patrice BETIRAC.

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Ingrid TERRANCLE donne pouvoir à Mme Bernadette BALAGUE,
M. Pierre TOUSSENEL donne pouvoir à M. Jean-Claude BOUDET,
Mme Catherine HERON donne pouvoir à M. Daniel REGIS,
Mme Céline RAMOS donne pouvoir à M. Pierre GUERCI,
M. Jérôme NOEL donne pouvoir à Mme Brigitte BERTO

ÉTAIT ABSENTE :

Melle Florence GASC.

Mme Fabienne PIROLA a été élue **SECRETAIRE.**

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA HAUTE-GARONNE - INCLUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS " LE SOULEDRE " DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAR LE BIAIS D'UNE REPRISE DE LA COMPETENCE

Le conseil municipal :

- **EMET** un avis défavorable au projet de S.D.C.I. tel que présenté, au motif que cette fusion impliquerait la reprise des compétences « petite enfance », « enfance-jeunesse » et « affaires scolaires » par la communauté de communes qui avait précédemment et à l'unanimité, refusé cette prise de compétences.
- **DEMANDE** que des modifications soient introduites, prenant en compte les remarques de la commune ci-dessus exposées.

Adopté à l'unanimité

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA HAUTE-GARONNE - FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEMUR-SUR-TARN AVEC LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE FRONTON A L'HORIZON 2016/2018

Le conseil municipal :

- **EMET** un avis défavorable au projet de SDCI tel que présenté, au motif de l'absence de concertation locale et de la pertinence d'un éventuel rapprochement avec la communauté de communes des coteaux du Girou,
- **DEMANDE** que des modifications soient introduites, prenant en compte les remarques de la commune ci-dessus exposées.

Adopté à l'unanimité

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA HAUTE-GARONNE - REPRISE DE LA COMPETENCE DU S.I.A.H. DE LA REGION, PAR LE S.I.A.H. DU P.A.R. DE VILLEMUR-SUR-TARN, PAR LE BIAIS D'UNE DISSOLUTION, ADHESION OU FUSION DE SYNDICAT

Le conseil municipal :

- **EMET** un avis défavorable au projet de SDCI tel que présenté au motif d'une différence marquée dans la forme juridique des syndicats, de leur objet, leur mode de fonctionnement et leur périmètre,
- **DEMANDE** que des modifications soient introduites, prenant en compte les remarques de la commune ci-dessus exposées.

Adopté à l'unanimité

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA HAUTE-GARONNE - INCLUSION DU S.I.V.U. DES EAUX DE LA REGION DE VILLEMUR DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAR LE BIAIS D'UNE REPRISE DE LA COMPETENCE PAR CETTE DERNIERE

Le conseil municipal :

- **EMET** un avis défavorable au projet de SDCI tel que présenté au motif du souhait de la commune de Bessières d'entrer dans la communauté de communes, qui gère différemment son service de distribution de l'eau,
- **DEMANDE** que des modifications soient introduites, prenant en compte les remarques de la commune ci-dessus exposées.

Adopté à l'unanimité

OBJET : EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES

Le conseil municipal :

- **DONNE** un avis favorable afin d'inclure les zones de SALEICH et SOUEICH au sein du périmètre de compétence du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées.

Adopté à l'unanimité

OBJET : DESAFFECTATION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL AVENUE SAINT-EXUPERY

Le conseil municipal :

- **PRONONCE** la désaffectation de l'immeuble communal et de ses garages, sis au 3 avenue Saint-Exupéry.

Adopté (Pour : 25 et Abstention : 1).

OBJET : REMPLACEMENT DE DEUX DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION E3

Après opération de vote, le Maire déclare :

- Bernadette BALAGUE et Jean-Pierre CHANTRIAUX, élus 2^{ème} et 3^{ème} délégués représentants de la commune de Villemur au conseil d'administration de l'association E3.

OBJET : NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE VILLEMUR-SUR-TARN. ELECTION D'UN NEUVIEME DELEGUE TITULAIRE ET DEUX DELEGUES SUPPLEANTS

Après opération de vote, le Maire déclare :

- Jacques ASO, élu 9^{ème} délégué titulaire
- Fabienne PIROLA, élue délégué suppléante
- Michèle BURGALAT, élue suppléante du 9^{ème} délégué titulaire

OBJET : REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable au projet de révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage,

- MANDATE le Maire pour la mise en œuvre, sur un plan local, des contraintes fixées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "CLUB EDUCATION CANINE"

Le conseil municipal :

- D'ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 700 € au club d'éducation canine.

Adopté à l'unanimité

OBJET : REHABILITATION DU CHATEAU DE BERNADOU - ACQUISITION MOBILIER ET MATERIEL - DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** la réalisation de ce programme estimé à la somme de 81 104 € HT, soit 97 000,38 € TTC,
- **SOLLICITE** une aide financière auprès :
 - du Conseil Général de Haute-Garonne
 - de la Caisse d'Allocation Familiale de Haute-Garonne.

Adopté (Pour : 24 et Abstentions : 2).

OBJET : REALISATION D'UNE CRECHE MULTI-ACCUEIL - ACQUISITION MOBILIER ET MATERIEL - DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** la réalisation de ce programme le coût global du mobilier a été estimé à la somme de 99 000 € HT, soit 118 404 € TTC,
- **SOLLICITE** une aide financière auprès :
 - du Conseil Général de Haute-Garonne
 - de la Caisse d'Allocation Familiale de Haute-Garonne.

Adopté à l'unanimité

OBJET : MISE A LA VENTE DE L'IMMEUBLE RUE CAILLASSOU

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** la mise à la vente de l'immeuble à la somme de 300 000 € HT,
- **MANDATE** le Maire pour les dispositions nécessaires afin que le bien puisse être mis sur le marché immobilier de la commune (notaires, agences immobilières).

Adopté (Pour : 25 et Abstention : 1).

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTES

Le conseil municipal autorise la création des postes suivants :

- Un poste de Brigadier Chef Principal (avancement de grade)
- Deux postes d'Agents de Maîtrise (examen professionnel)
- Trois postes d'Adjoints Administratifs de 1^{ère} classe (examen professionnel)

Adopté à l'unanimité

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE

Le conseil municipal :

- **OUVRE** un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet,
- **FERME** un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe ouvert à la séance du 14 mars 2011.

Adopté à l'unanimité

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE A MI-TEMPS NON-TITULAIRE

Le conseil municipal ouvre un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à mi-temps, catégorie C, non-titulaire pour assumer les missions de secrétariat et comptabilité, pris en charge en totalité par les quatre syndicats.

Adopté à l'unanimité

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le conseil municipal adopte la modification du règlement portant sur les dérogations, applicable dès la rentrée scolaire 2011/2012.

Adopté à l'unanimité

OBJET : TRAVAUX DE REFECTION TOTALE DES COURTS DE TENNIS - DEMANDE DE SUBVENTION.

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition suivante : réfection totale des courts de tennis

- Société : SOL SPORT
- Adresse : BP 30903 – 82800 NEGREPELISSE
- Descriptif des travaux :
 - Terrassement : 20 016.15 €
 - Drainage : 8 616.00 €
 - Couche de fondation : 53 647.14 €
 - Couche de finition : 41 493.75 €
 - Prix HT : 123 773.04 €
 - Prix TTC : 148 032.56 €

- **SOLLICITE** le Conseil Général de la Haute Garonne pour l'attribution d'une subvention maximum.

Adopté (Pour : 23 et Abstentions : 3).

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN CENTRE SOCIO-CULTUREL

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire :

- **DE CONFIRMER** à l'agence d'architecte AXEL LETELLIER dans sa mission de maîtrise d'œuvre.
- **DE L'AUTORISER** à signer l'avenant n°1 ainsi présenté pour un coût prévisionnel définitif de 177 172,65 € HT.
- **D'INSCRIRE** au budget de la commune les crédits nécessaires afférents à ce marché,

Adopté (Pour : 24 et Abstentions : 2).

OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DES ECLAIRAGES DU PARC DE BERNADOU. CONVENTION FINANCIERE AVEC LE S.D.E.H.G.

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avant projet définitif ainsi présenté,
- **DEMANDE** l'inscription de cette opération sur les crédits du S.D.E.H.G.,
- **MANDATE** en vue de réaliser toutes les démarches administratives nécessaires, ainsi que les formalités contractuelles afférentes à ce projet.

Adopté à l'unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Fabienne PIROLA

Jean-Claude BOUDET